



« Mesdames et Messieurs les parents,

Comme vous, depuis plus d'un an, la municipalité subit l'impact de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie. Ces augmentations, que ce soit le coût de l'éclairage, du chauffage, du personnel mis à disposition, du prix des repas servis à vos enfants, n'ont pas été répercutées sur le tarif du repas au restaurant scolaire.

Hors, nous allons revoir nos tarifs à compter de la rentrée des vacances de Toussaint soit le 06/11/2023.

Le prix du repas passe à 3.80€ TTC. Cette augmentation représente annuellement un surcoût de 28.80€, pour un enfant mangeant 4 jours par semaine, 36 semaines scolaires.

Institution d'un tarif forfaitaire pour les enfants ayant un PAI défini par un médecin et accepté par nos services : ils devront s'inscrire sur le portail famille et participer aux frais du service à hauteur de 1€ TTC/jour.

La décision validant ces tarifs sera affichée dans les locaux de la cantine et transmise aux parents via le carnet de liaison.

Sachant que le prix qui vous est facturé ne couvre aucunement le coût réel du service porté par le budget municipal, nous comptons sur votre compréhension. »

*Information depuis le site de la ville.*